

Rapport n°11 : Thèses Jeunes Chercheurs Entrepreneurs – Dépôt du dossier FEDER

Rapporteur (s) :	Khadija CHAHRAOUI – Vice-Présidente en charge de la formation
Service – personnel référent	Stéphanie THOMAS – Service Formation, Recherche, Innovation
Séance du Conseil d'administration	14 mars 2018

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Contexte

Dans le cadre du Plan d'actions régional pour l'innovation (PARI) - dispositif Région ex-Bourgogne – la Région a cofinancé en 2017 huit thèses « Jeunes Chercheurs Entrepreneurs » (JCE) pour des doctorants souhaitant conduire leur recherche dans un laboratoire à l'Université de Bourgogne. Ce cofinancement obtenu permet de faire une demande de cofinancement dans le cadre du FEDER. Ce dispositif permet ainsi de financer l'intégralité de la thèse du doctorant. Celui-ci s'engage à suivre, en parallèle de son cursus doctoral, le master Administration des Entreprises (MAE) délivré par l'IAE DIJON. Le dispositif des thèses « Jeunes Chercheurs Entrepreneurs » permet d'inciter et de favoriser les jeunes chercheurs à développer leur projet de recherche en parallèle de leur projet d'entreprise, afin de valoriser l'innovation issue de la recherche publique.

Dans le cadre du transfert de la compétence de la mission doctorale à UBFC, elle est bénéficiaire des fonds alloués par la Région au titre des thèses JCE et doit déposer la demande de cofinancement FEDER.

Sur les huit projets de thèses retenus au titre du dispositif JCE en 2017, six thèses seront effectivement réalisées car deux des doctorants identifiés ont choisis un autre financement.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir autoriser le Président à déposer la demande de cofinancement FEDER pour les 6 thèses JCE retenues par la Région Bourgogne-Franche-Comté en 2017.